



CH-3003 Berne, OFT

Aux milieux intéressés  
selon liste

Référence du dossier: 243.2/2013-03-22/262

Votre référence:

Notre référence: bub

Dossier traité par: Beat Bürgi

Berne, le 10 avril 2013

### **Invitation à prendre position sur le projet de guide « Maîtrise des événements dans la navigation à passagers »**

Mesdames, Messieurs,

L'Office fédéral des transports (OFT) conduit une procédure d'audition dans le cadre de la révision de l'ordonnance du 14 mars sur la construction des bateaux (OCB ; RS 747.201.7) de même que de la révision des dispositions d'exécution du DETEC afférentes (DE-OCB).

L'OCB révisée comprend entre autres modifications le remaniement de l'art. 46, al. 1 et 4 :

#### *Art. 46 Plan d'urgence, service de sauvetage et de sécurité*

<sup>1</sup> Les entreprises de navigation doivent disposer d'un plan d'urgence permettant d'assurer qu'en cas d'événement à bord d'un bateau, les passagers puissent être mis en sécurité à temps et à tout moment. Si la mise en œuvre du plan d'urgence requiert des services d'intervention externes, le plan d'urgence doit faire l'objet d'une convention avec ceux-ci.

<sup>2</sup> .....

<sup>3</sup> .....

<sup>4</sup> Le DETEC régleme le service de sauvetage et de sécurité, y compris le recours à des services d'intervention externes.

Des représentants d'entreprises de navigation, de services d'intervention et d'autres spécialistes du sauvetage nous ont aidés à dresser l'ébauche d'un guide « Maîtrise des événements dans la navigation à passagers » destiné à établir des plans d'urgence et d'intervention.

Vous pouvez télécharger les documents sur le site internet de l'OFT ([www.bav.admin.ch](http://www.bav.admin.ch)) :

⇒ « Actualités » ⇒ « Consultations en cours » ⇒ « Audition révision OCB ».



Référence du dossier: 243.2/2013-03-22/262

Nous vous prions de nous remettre votre prise de position écrite d'ici au

**12 juillet 2013**

en l'envoyant à l'adresse postale suivante :

Office fédéral des transports  
Division Sécurité  
3003 Berne

ou par courriel à :

[konsultationen@bav.admin.ch](mailto:konsultationen@bav.admin.ch)

Nos collaborateurs

Gerhard Kratzenberg, tél. 031 – 324 11 98  
Beat Bürgi, tél. 031 – 323 55 87

se tiennent à votre disposition pour d'éventuelles questions.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs l'assurance de notre considération distinguée.

Office fédéral des transports

Peter Füglistaler  
Directeur

Pieter Zeilstra, sous-directeur  
Division sécurité

**Annexe(s)** (téléchargeable[s] sur le site internet de l'OFT : [www.bav.admin.ch](http://www.bav.admin.ch),  
⇒ « Actualités » ⇒ « Consultations en cours » ⇒ « Audition révision OCB » ):

- projet de guide « Maîtrise des événements dans la navigation à passagers »
- liste de destinataires

**Copie p. i. à :**

- sf / aa

**Interne par pointeur à :**

- ZEP